

**République Démocratique du Congo**

**Ministère de la Coopération Internationale et Régionale**

**Projet « Appui au Ministère de la Coopération Internationale et Régionale »**

**Coopération Belgo-Congolaise**

**Fiche d'identification**

**Décembre 2009**



## **1. Présentation du Ministère**

### **1.1. Dénomination : Ministère de la Coopération Internationale et Régionale**

### **1.2. Localisation**

Le Ministère de la Coopération Internationale et Régionale (MINICIR) est issu de la scission du Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération Internationale. Il est situé sur l'avenue de la Justice au numéro 238 dans la Commune de la Gombe dans l'enceinte de la Direction Générale de la Société Nationale d'Electricité (SNEL)

Un immeuble à deux niveaux abrite le Cabinet du Ministre et le Secrétariat Général à la Coopération Internationale tandis que les autres services de l'Administration centrale fonctionnent au premier étage d'un autre bâtiment dit « Monastère » localisé sur le même site.

Le Ministère est composé d'un Cabinet et de deux Administrations dont le Secrétariat Général à la Coopération Internationale et à la Francophonie ainsi que le Secrétariat Général à la Coopération Régionale.

### **1.3. Attributions du Ministère de la Coopération Internationale et Régionale**

La **Coopération internationale** a pour compétences :

- Gestion des relations de coopération bilatérale et multilatérale du pays ;
- Préparation et gestion des travaux des Commissions mixtes et suivi de l'exécution de leurs décisions et recommandations ;
- Préparation des conférences et des négociations des Accords de coopération bilatérale ou multilatérale et leurs négociations, en concertation avec les autres Ministères et organismes concernés ;
- Suivi de la gestion de tous les Traités, Accords, Conventions, Protocoles d'Accords et Arrangements conçus avec les partenaires extérieurs et les organisations internationales ;
- Suivi des Accords économiques sur les produits congolais de base ;
- Présidence du Comité de Coordination des ressources extérieures ;
- Assistance aux autres ministères dans la recherche et la négociation des ressources extérieures dans le cadre de la coopération bilatérale et multilatérale ;
- Exécution des formalités administratives préalables à la mise en vigueur des prêts négociés ;
- Défense d'une politique de formation et de placement des cadres congolais dans les organisations internationales ;
- Promotion de la Francophonie.



#### 1.4. Contexte et justification

Les réformes initiées depuis 2001 en RDC engagent résolument le pays dans sa stratégie de sortie de crise. Les avancées politiques, législatives et économiques réalisées en 2005 et 2006 doivent être confortées pour générer des retombées positives sur le niveau et la qualité de vie des populations

L'appui financier et technique de la Communauté Internationale dans le processus de consolidation de la paix et du développement durable est déjà important (près de 9 fois le montant des investissements de l'Etat) si l'on y inclut les fonds de l'Initiative de Pays Pauvres Très Endettés (PPTE).

Afin de s'assurer que cet effort soit soutenu dans le temps et produise les dividendes escomptés, le Gouvernement est résolu à se doter d'outils et d'une politique de gestion de l'assistance extérieure qui lui permette d'accroître et de soutenir tant le volume que la qualité de l'aide afin d'en faciliter l'absorption par les opérateurs nationaux d'une manière efficace et efficiente.

C'est dans cette perspective que le législateur a décidé d'instituer le Ministère de la Coopération Internationale et Régionale par l'ordonnance n°08/073 du 24 décembre 2008 portant organisation et fonctionnement du Gouvernement de la RDC.

Il est également établi que les Agents et Fonctionnaires de ce Ministère travaillent dans des conditions obsolètes et cela a pour conséquence, la démotivation et l'absentéisme qui influencent négativement le rendement. Ceci s'explique par le fait que les infrastructures d'accueil ne répondent plus aux impératifs du moment.

Dans l'optique d'appropriation nationale et devant servir de courroie de transmission entre les partenaires au développement et les institutions nationales, il est impérieux de construire un immeuble en vue de disposer des infrastructures durables, de doter les services de ce jeune Ministère des matériels roulants, bureautiques adéquats et surtout de remettre à niveau les Agents et Fonctionnaires par diverses sessions de formation tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du pays.

Le Ministère de la Coopération Internationale et Régionale, de par sa vocation, a besoin de façon permanente d'un personnel formé, expérimenté, avisé et capable de s'adapter aux subtilités du métier, à l'évolution du monde, aux stratégies et enjeux internationaux. D'où l'importance des formations qui seront données dans le cadre de cette coopération.



## **2. Objectifs**

### **2.1. Objectif global :**

Permettre à la RDC de faire face efficacement aux défis complexes contemporains aux niveaux économique, politique, sécuritaire et développemental, de défendre ses intérêts et de promouvoir le partenariat pour la lutte contre la pauvreté, la croissance économique et la stabilité régionale.

### **2.2. Objectif spécifique :**

L'efficacité et l'efficience de l'Administration du Ministère de la Coopération Internationale et Régionale, dans ses rapports avec les partenaires au développement et leurs représentations en République Démocratique du Congo, sont améliorées.

## **3. Description du projet**

- Le **premier axe** est un **appui à la construction d'un nouveau bâtiment** pour le Ministère de la Coopération Internationale et Régionale.

Le Gouvernement congolais s'engage à mettre à disposition un terrain lui appartenant. Les spécifications techniques de ce bâtiment seront déterminées en fonction du terrain choisi.

Le résultat attendu de cet axe est l'amélioration de l'environnement de travail des Agents et Fonctionnaires du Ministère de la Coopération Internationale et Régionale.

- Le **deuxième axe** du projet comprend le **renforcement des capacités du personnel** de l'Administration du Ministère de la Coopération Internationale et Régionale grâce aux formations des Agents et Fonctionnaires. Les besoins en matière de formation se situeraient notamment au niveau de la passation des marchés, la bonne gouvernance et la gestion de projet.

Le résultat attendu est une remise à niveau des capacités du personnel de l'Administration.

- Le **troisième axe** comprend un **appui ciblé au niveau du matériel roulant** ainsi que de **l'informatique et la bureautique**.

Le résultat attendu en est que la mobilité du personnel et l'opérationnalité de l'administration soient améliorées.

- Le **quatrième axe** comprend un appui à l'ouverture **d'antennes du Ministère de la Coopération Internationale et Régionale** à Bruxelles et à Washington dans le but d'améliorer les relations avec les partenaires du Nord.

Cet appui ne pourra être envisagé qu'une fois définitivement résolu le problème du retour des diplomates congolais en fin de mission en Belgique.

#### **4. Partenaire institutionnel**

Le Ministère de la Coopération Internationale et Régionale est désigné pour assurer la mise en œuvre du projet, compte tenu de son expertise dans les matières liées à la coopération internationale et régionale.

#### **5. Groupes cibles et localisation**

Les bénéficiaires directs sont les fonctionnaires et les agents du Ministère de la Coopération Internationale et Régionale.

Les bénéficiaires indirects sont les populations de la RDC.

#### **6. Liens avec la DSCR (Document de Stratégie pour la Croissance et la Réduction de la Pauvreté) et les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD)**

Le projet actuel contribuera à l'amélioration de l'appropriation par le Ministère de la Coopération Internationale et Régionale de la politique de développement reprise dans le Document de Stratégie pour la Croissance et la Réduction de la Pauvreté (DSCR) qui sert de référence à la politique gouvernementale et de convergence de la coopération avec les partenaires au développement en matière de relance de l'économie et de lutte contre la pauvreté. Ce cadre s'inscrit dans les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD). Ce projet renforçant les capacités de l'Administration du Ministère de la coopération internationale et régionale contribuera à l'atteinte du huitième des Objectifs du Millénaire pour le Développement: "mettre en place un partenariat mondial pour le développement" en renforçant les moyens de la RDC d'assumer sa responsabilité dans l'atteinte de ses objectifs avec le soutien international.

#### **7. Synergie avec les autres Bailleurs de Fonds**

La cohérence se situe entre autres au niveau de la coordination des actions de développement des différents bailleurs de fonds bilatéraux et multilatéraux. Le renforcement des capacités du gouvernement congolais pour assurer le leadership dans la coordination des actions de développement des différents bailleurs de fonds renforcera les synergies et la cohérence entre ces derniers.

#### **8. Budget et durée du projet**

La contribution financière de la Belgique à ce projet est fixée à un maximum de cinq millions d'euro sur la période 2010-2011.

La répartition indicative de ce budget est la suivante :

- Axe 1 (construction) : 3 millions d'euro
- Axe 2 (renforcement capacités) : 250 mille euro
- Axe 3 (matériel) : 750 mille euro
- Axe 4 (antennes) : 1 million euro



**9. Mesures pour assurer la durabilité**

La mission de formulation précisera les mécanismes à mettre en place dans le cadre de ce projet afin d'assurer la durabilité des investissements.

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'R. Amp'.A handwritten signature in black ink, appearing to be 'AA'.